

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE

N° Spécial

08 décembre 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEAT-IDF du 08 décembre 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS	Page
DRIEAT-IDF N° 2023- 1049	06.12.2023	Arrêté portant inutilité, désaffectation, déclassement et remise, à la Direction départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, du bien situé sur la commune de Nanterre sis sur la parcelle cadastrée section H numéro 110	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE

Arrêté DRIEAT-IDF-2023-1049

Portant inutilité, désaffectation, déclassement et remise, à la Direction départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, du bien situé sur la commune de Nanterre sis sur la parcelle cadastrée section H numéro 110

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.3211-1, et suivants, et L2141-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004 -374 du 29/04/2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements.

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de - M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine

Vu l'arrêté n° PCI 2022-072 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Considérant que la parcelle cadastrée section H n°110 ne remplit plus au jour de la présente décision les conditions d'appartenance au domaine public

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Arrêté:

Article 1^{er}: est désaffecté, déclaré inutile à la Direction des routes d'Île-de-France le pavillon sis sur la parcelle cadastrée section H n°110 au 33 rue de Bezons 92 000 à Nanterre.

Article 2: le bien désigné à l'article 1^{er} et la parcelle associée sont remis au service local du domaine pour cession.

Article 3: la Direction des routes d'Île-de-France est chargée d'assister le préfet des Hauts-de-Seine ou son représentant aux formalités de remise et de cession du bien immobilier désigné à l'article 1.

Article 4 : cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine

Fait à Paris, le 06 décembre 2023

Pour le préfet des Hauts-de-Seine et par délégation, La directrice régionale et interdépartementale de L'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général Secrétariat général aux affaires départementales

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/